

COMMUNE DE SAINT-ABRAHAM



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

PRÉAMBULE : CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

- *Le RPQS doit être rédigé chaque année et présenté à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 septembre de l'année suivante (loi barnier du 2 février 1995 / Art L2224-5 du CGCT)*
- *Les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT détaillent les conditions de rédaction du RPQS et de mise à disposition pour les usagers des services*
- *Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance pour chaque service*

SOMMAIRE

I - Caractéristiques générales du service

II - Caractéristiques techniques du service

III - Qualité du service

IV - Indicateurs de performance

V- Tarification du service

VI - Résultats

VII - annexes

I-

Caractéristiques générales du service

-Conformément à l'article D.2224-1 du
CGCT

-A l'annexe V aux articles D2224-1 à
D2224-3 du CGCT

➤ Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNE DE SAINT-ABRAHAM
- Caractéristiques : COMMUNE
- Compétences liée au service :

<input checked="" type="checkbox"/> Collecte	<input type="checkbox"/> Transport	<input type="checkbox"/> Dépollution
--	------------------------------------	--------------------------------------

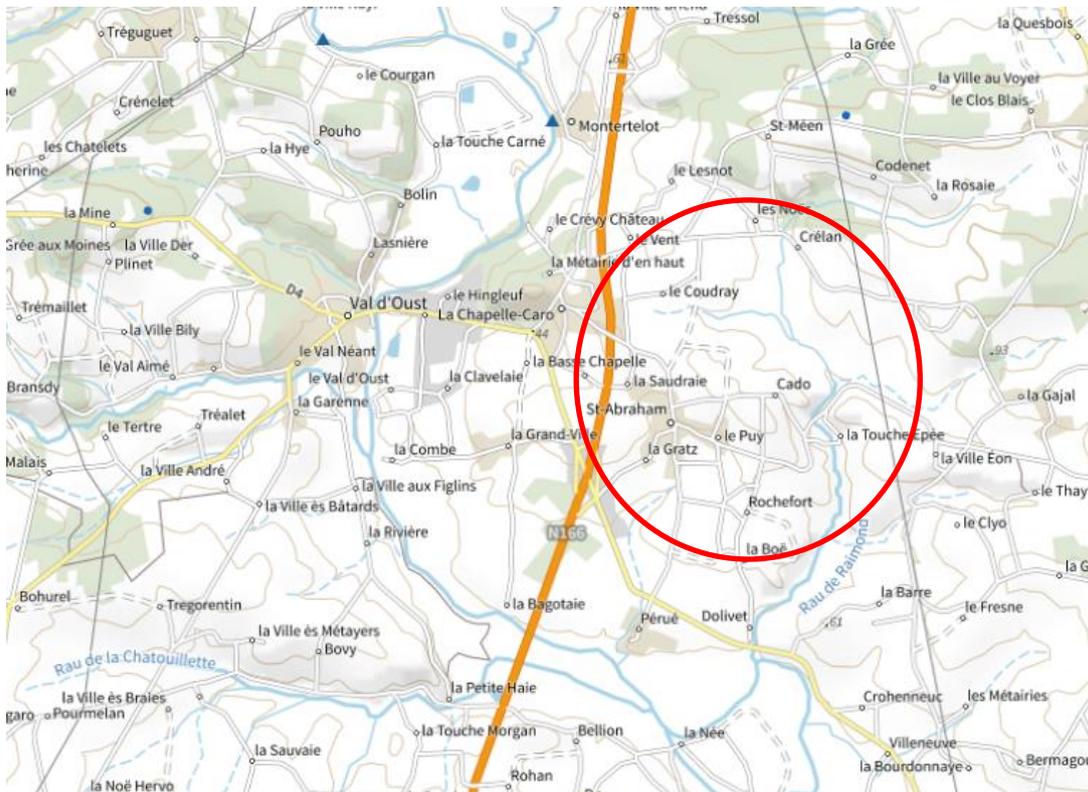
- Territoire desservi : COMMUNE DE SAINT-ABRAHAM pour partie (selon zonage)

- Existence d'une étude de zonage : Oui, date d'approbation : 30/09/2011.
- Existence d'un règlement de service : Oui
- Existence d'une CCSPL : Non

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

La commune de Saint-Abraham est située dans le département du Morbihan (56), elle compte une population de 560 habitants (issu du recensement réalisé en 2024 par l'INSEE), la commune s'étend sur une superficie de 6,72 km²



➤ Les ouvrages

Les principaux ouvrages et équipements du service sont :

File eau :

- Une station d'épuration située à « les prés du croisy » mise en service le 31/12/2009
- filtres plantés de roseaux, file boues : curage - épandage
- Dégrilleur
- Poste de refoulement équipé de deux pompes
- Débitmètre électromagnétique en entrée
- 1^{er} étage de filtre planté de roseaux composé de 3 lits (8X17,5m)
- Regard de répartition
- 2^{ème} étage de filtre planté de roseaux 35x20m
- Canal de mesure en sortie des filtres non équipé
- Lits drainant composé de saule (2x3500m²)
- Canal d mesure en sortie de saulais non équipé

Le type de réseau est séparatif, la longueur à la mise en service était de 2 350 mètres linéaires 100% gravitaire

Milieu récepteur : Filtres plantés de roseaux

Régime : déclaration, arrêté du 05/12/2006, n° de dossier administratif : 56-2006-90592

Code SANDRE : 0456202S0001

File boue :

Types de traitement : épaissement

Filières de traitement : curage - épandage

Dénomination	Commune	Année de mise en service	Capacité nominale	télésurveillance
Station d'épuration	Saint-Abraham	2009	Equivalent habitants (EH) : 350 Organique (kg/jour de DBOs) : 21, hydraulique (m3/jour) : 38 Débit de pointe (m3/h) : 52,5	oui

➤ Exigences réglementaires de la station

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	ET/OU	Rendements minimaux (%)	Flux maximum Etiage ^{**} (kg/j)	Flux maximum hors Etiage (kg/j)	Concentrations rédbitoires (mg/l)
MES	30	ou	50	0,66	1,14	75
DCO	90	ou	60	1,98	3,42	180
DBO ₅	20	ou	60	0,44	0,76	40
NK (*)	15	-		0,33	0,57	-
NH ₄ (*)	10	-		0,22	0,38	-
PT (*)	10	-		0,22	0,38	-

(*) Moyenne annuelle pour les paramètres azote et phosphore.

II - Caractéristiques techniques du service

-Conformément à l'article D.2224-1 du CGCT

-A l'annexe V aux articles D2224-1 à D2224-3 du
CGCT

➤ **Nombre d'habitants et assiette de facturation**

Au 31/12/2023, il y a 91 abonnements actifs au réseau, par ailleurs, la capacité nominale de la station est de 350 équivalent habitants (EH), qui correspond à environ 595 habitants, il faut multiplier par 1,7 pour mesurer la capacité réelle, actuellement le taux de charge s'élève à 80%, à l'horizon 2030, il faudra envisager des travaux pour une montée en charge et ainsi éviter la saturation de la station.

Le nombre d'abonnements est en légère hausse (+3 abonnements) par rapport à l'exercice 2022.

La consommation s'élève à 5046 m³ en diminution (- 876 m³) par rapport à l'exercice 2022.

L'assiette de facturation est en baisse (-14,79%) par rapport à l'exercice 2022.

➤ **Longueur de réseau**

Le réseau est entièrement séparatif et est d'une longueur à la mise en service de 2 350 mètres linéaires 100% gravitaire.

➤ **Boues et sous-produits**

- Boues : pas de curage de boues, un curage sera sans doute à prévoir en fonction de l'évolution de la couche de boue sur les lits de roseaux.
- Sous-produits - refus de dégrillage :
 - estimation de la quantité annuelle : 0.5 m³
 - Méthode d'évaluation de la quantité annuelle : estimation
 - Destination : ordure ménagère

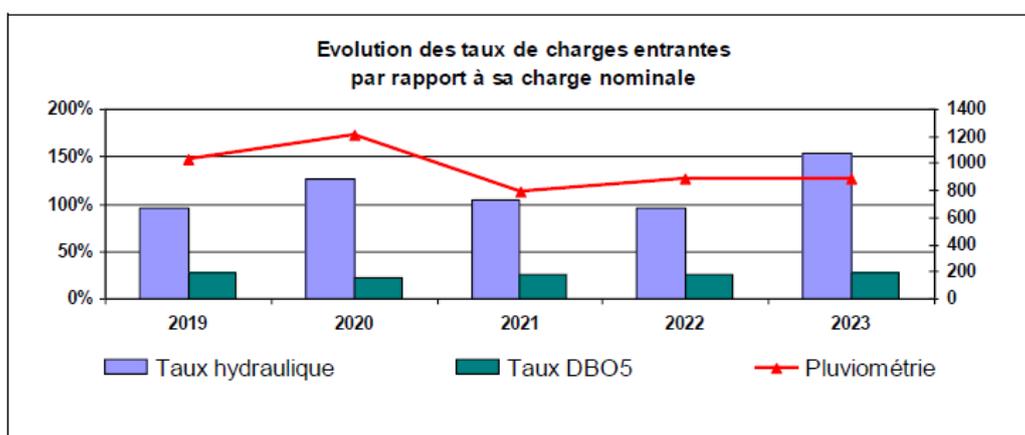
III - Qualité du service

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

➤ Station d'épuration : charges entrantes

Les données annuelles moyennes de fonctionnement, avec une comparaison sur la période 2019-2022 sont les suivantes :

		2019	2020	2021	2022	2023
Charge hydraulique (m ³ /j)	moy	36,7	48	39,6	36,1	58,6
	min	11	10	11	12	14
	max	212	239	228	184	185
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	5,58	4,54	5,3	5,32	5,9
	min	5,58	4,54	5	5,2	5,29
	max	5,58	4,54	5,6	5,44	6,51
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	96,5	126	104	95	154
	EH	244	320	264	241	391
	% orga.	26,6	21,6	25,2	25,3	28,1
	EH	93	75,6	88,3	88,7	98,3



La station a reçu des charges organiques variant de 21 à 28% de sa capacité nominale.

Le réseau est très sensible aux eaux claires parasites. La capacité nominale de la station a été dépassée 208 jours en 2023.

➤ **Station d'épuration : autosurveillance**

Un bilan 24h est réalisé une fois par an.

Equipements présents : débitmètre en entrée et canaux de comptage sortie filtre et sortie saulaie.

Des tests colorimétriques sont réalisés une fois par semaine.

Le cahier d'exploitation est conservé dans les locaux des services techniques. Il est présenté lors des visites.

Le cahier de vie a été rédigé et validé en 2020.

Contrôles métrologiques : permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

Les bilans 24h sont réalisés pour les paramètres suivants: pH, débit, température, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2 et Ptot.

En 2023, lors des bilans réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire (avril et juin), selon les données du débitmètre, la station a reçu en moyenne :

- 28% de sa capacité organique nominale,
- 154% de sa capacité hydraulique nominale et 487% en pointe.

Les conditions épuratoires sont bonnes avec une qualité correcte du rejet.

Les normes fixées par le récépissé de déclaration du 05 décembre 2006 sont respectées tant en concentration qu'en rendement. Les flux de sortie respectent également l'arrêté préfectoral.

➤ **Station d'épuration : surveillance**

- Ensemble de la station : contrôler visuellement des abords et des rejets
- Système de bâchées : vérifier le volume de la bâchée, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages de chasse, relever des compteurs des bâchées
- Dispositif d'alternance : alterner l'alimentation des casiers, contrôler visuellement l'absence de dépôts dans les regards de répartition, nettoyer si nécessaire
- Système de répartition des effluents : vérifier que l'alimentation est homogène sur toute la surface du filtre, vérifier l'état des rampes d'alimentation, d'absence de fuites et de colmatage, vérifier visuellement les

systèmes anti-affouillement (ils doivent être bien horizontaux)

- Massifs filtrants : vérifier la percolation, l'aspect des effluents et mesurer l'azote ammoniacal en sortie

➤ Station d'épuration : nettoyage

- Ensemble de la station : retirer les refus de dégrillage et nettoyer au jet d'eau la grille du dégrilleur, planifier la visite annuelle d'entretien électromagnétique
- Poste de relevage : laver, évacuer et traiter les déchets

➤ Station d'épuration : fonctionnement

- Faucarder à hauteur des rampes les roseaux, curage de boues, scarifier en surface si flaquage, entretenir les lits et la saulaie

La synthèse annuelle des mesures « bilan 24h » réalisées en 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous

Mois	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
Jan.	132	347																					88,4
Fév.	57,2	150																					19,7
Mars	70,7	186																					136
Avril	76,7	202	7,44	14	91,2	13,3	42	85,2	6,51	3	97,8	31	2,06	4,6	89,5	2,06	15,9	63,9	0,205	3,8	12,7	67,6	
Mai	54,1	142																					29,8
Juin	26,5	69,7	5,57	16	96,7	11,5	42	95,8	5,29	6	98,7	25,2	1,98	4,2	97,6	1,98	38,1	77,8	0,198	3,1	82	24,2	
Juil.	22,8	60																					78,9
Août	23,7	62,5																					36,7
Sept.	21,1	55,4																					71
Oct.	30,6	80,6																					115
Nov.	99,5	262																					133
Déc.	88,5	233																					83,6
Moy.	58,6	154	6,5	15	93,5	12,4	42	90,1	5,9	4,5	98,2	28,1	2,02	4,4	93,5	2,02	27	70,7	0,201	3,45	46,8	2,42	
Min.	14	36,8	5,57	14											89,5	1,98	15,9	63,9	0,198	3,1	12,7	0	
Max.	185	487	7,44	16											97,6	2,06	38,1	77,8	0,205	3,8	82	37,5	
Normes				30																10			

Lexique

DCO: demande chimique en oxygène

DBO₅: demande biologique en oxygène pendant 5 jours

MES: matières en suspension

NTK: azote total Kjeldhal ou (azote total réduit)

NGL: azote global

Pt: phosphore total

Les bilans réglementaires pour comparaison, sont présentés dans le tableau ci-dessous, sur la période 2020-2023

Date	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt		
			E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %		E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %	E kg/j	S mg/l	Rdt %
22/06/2023	23	60,5	5,57	16	96,7	11,5	42	95,8	5,29	6	98,7	25,2	1,98	4,2	97,6	1,98	38,1	77,8	0,198	3,1	82
12/04/2023	93	245	7,44	14	91,2	13,3	42	85,2	6,51	3	97,8	31	2,06	4,6	89,5	2,06	15,9	63,9	0,205	3,8	12,7
20/09/2022	16	42,1	5,44	47	89,5	11,9	85	91,3	5,44	32	92,9	25,9	1,78	4,1	97,2	1,78	28,7	80,4	0,171	9,7	31,4
03/03/2022	52	137	5,72	4,8	96,8	12,5	27	91,8	5,2	6,2	95,5	24,8	1,98	12,4	76,2	1,98	23,5	55	0,203	5,3	0,69
16/11/2021	35	92,1	5,95	14	94,9	11,6	47	91,3	5,6	4,7	98,2	26,7	1,78	8,2	90,1	1,78	39,3	52,7	0,168	5,6	28,3
23/03/2021	25	65,8	6,5	6	98,1	8,75	34	92,2	5	7	97,2	23,8	1,6	9,4	88,2	1,6	10,3	87,1	0,128	2,7	57,4
09/09/2020	14	36,8	2,66	16	92,8	8,54	63	91,1	4,54	19	95	21,6	1,46	5,8	95,2	1,46	31,1	74,4	0,112	6,4	31,4

➤ Visites et tests réalisés au cours de l'année 2023

Interventions du SATESE et tests réalisés

Le SATESE est le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration, service du conseil départemental, il conseille les maitres d'ouvrage et exploitants de stations d'épuration.

➤ Remarques sur le fonctionnement du système d'assainissement

NOMBRE DE VISITES

Visite(s) avec analyses :	1
Visite(s) d'assistance :	1

VISITES AVEC ANALYSES

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
05/09	2,1	35	3	17	38,1	5,72

8.2 Tests réalisés par le SATESE

Mois	N-NH ₄ ⁺ (mg/l)	N-NO ₃ ⁻ (mg/l)	P-PO ₄ ³⁻ (mg/l)
Février	4	6	1,2

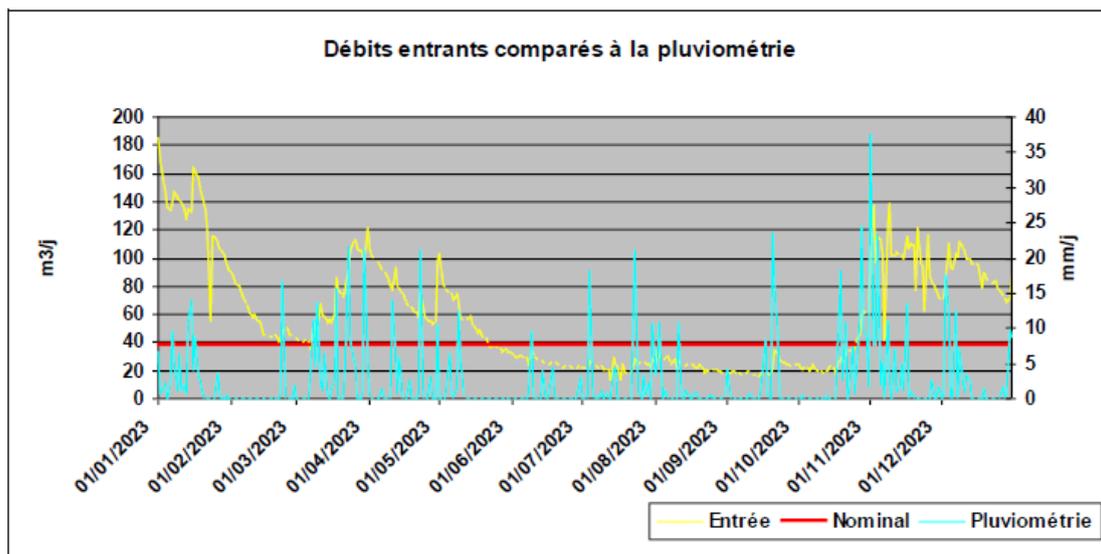
▪ Réseau

Le réseau est très sensible aux eaux claires parasites. La capacité nominale de la station a été dépassée plusieurs fois en 2023.

Néanmoins, les forts débits entrants constatés n'impactent pas la qualité de traitement de la station. Pour autant, le diagnostic périodique à engager réglementairement avant le 31 décembre 2025, permettra de cibler les secteurs les plus sensibles du réseau de collecte à l'intrusion de ces eaux claires et déterminer un programme de travaux hiérarchisés afin de réduire la charge hydraulique de la station.

- Focus sur les charges hydrauliques de la station

Mois	Débit entrée A3 (m ³ /j)	Pluviométrie (mm)
Janvier	132	88,4
Février	57,2	19,7
Mars	70,7	136
Avril	76,7	67,6
Mai	54,1	29,8
Juin	26,5	24,2
Juillet	22,8	78,9
Août	23,7	36,7
Septembre	21,1	71
Octobre	30,6	115
Novembre	99,5	133
Décembre	88,5	83,6



Les forts débits reçus sur la station d'épuration en hiver montrent une sensibilité du système d'assainissement aux eaux claires de nappe.

▪ Station

- De façon générale, l'exploitation est bonne.
- prétraitements : un panier dégrilleur est présent, il est relevé 1 à 2 fois par semaine à l'aide d'une potence.
- Etage 1 : il est observé un bon développement des roseaux, une bonne répartition ; l'infiltration est moyenne.
- Etage 2 : le développement des roseaux est correct ; la répartition est bonne ; l'infiltration est moyenne. La rotation se fait toutes les semaines. Une fine couche de boues est présente.
- Zone infiltration : les saules devraient être taillés mais l'accès y est maintenant presque impossible. Un entretien complet est prévu pour 2024.
- Abords : l'accès est difficile en haut de l'installation en raison d'un chemin impraticable par temps humide. Un aménagement devrait être envisagé pour faciliter les accès en toute sécurité.

➤ Conformité du système d'assainissement

Le service police de l'eau a établi la conformité du système d'assainissement :

- Conforme pour l'année 2023 (équipement, performance et conformité globale)

➤ **Maintenances curatives**

La SAUR a réalisé en 2023, deux opérations de maintenance curative sur les équipements suivants :

- Incident lié à un choc de véhicule ayant entraîné une mise en sécurité de la station
- Remplacement de deux pompes du poste de relèvement de tête

➤ **Maintenances préventives**

- Le faucardage annuel de la station a été réalisé en février 2023, la prestation a été sous-traitée et réalisée par une entreprise d'insertion.
- Arrêté municipal portant lutte contre le ragondin à la station, et déléguant le droit de destruction à tir des ragondins aux chasseurs détenteurs d'une autorisation et d'un permis de chasse valide

➤ **Propositions d'amélioration**

Le SATESE propose les pistes d'amélioration suivantes :

- Un curage sera sans doute à réaliser dans les prochaines années, le premier étage s'infiltré moyennement et présente une couche de boues fine, qui risque à terme de colmater le sable
- Afin de faciliter l'entretien des filtres, un prolongement du chemin d'accès pourrait être envisagé, en effet l'exploitation accède très difficilement en haut de la station par temps humide, l'accès étant très glissant
- Les saules devraient être taillés car ces derniers se sont bien développés.
- Des papiers parviennent à passer à travers le panier dégrilleur mais cela ne semble pas perturber le fonctionnement de la station. Un passage plus régulier sur la station pour relever le panier serait nécessaire.

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) propose les pistes d'amélioration suivantes :

- Un plan d'actions est attendu rapidement pour réduire significativement les trop grandes quantités d'eaux usées diluées qui arrivent à la station d'épuration, cette très forte surcharge hydrauliques risque à terme de dégrader la station d'épuration
- Les saules devraient être taillés car ces derniers se sont bien développés.
- Afin de faciliter l'entretien des filtres, un prolongement du chemin d'accès pourrait être envisagé, en effet l'exploitation accède très difficilement en haut de la station par temps humide, l'accès étant très glissant
- Un curage sera sans doute à réaliser dans les prochaines années, le premier étage s'infiltré moyennement et présente une couche de boues fine, qui risque à terme de colmater le sable

➤ **Contrôle des branchements**

La collectivité à instauré par délibération du 13 février 2019 le contrôle obligatoire de la conformité du branchement au réseau public d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif à l'exception des maisons individuelles contrôlées il y a moins de trois années et pour les biens dont la construction est achevée (nouvelles habitations)

Le contrôle est effectué par la SAUR, sur demande de la collectivité.

En 2023, sept biens ont été contrôlés, tous concernent des nouvelles habitations.

➤ **Renouvellement du réseau**

Il n'y a pas eu de renouvellement du réseau en 2023

➤ **Adjonctions sur le réseau**

Il n'y a pas eu de travaux concernant de nouveaux branchements en 2023, pas d'adjonctions sur le réseau existant

IV-

indicateurs de performance

En application de l'art. D.2224-1 du code général des Collectivités Territoriales,

Définis par l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du même code,

Précisés par :

- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et par la circulaire n°12,
- la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des service publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

➤ Indicateurs généraux

- Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte : 270
- Nombre de branchements au 31/12/2023 : 91
- Prix TTC du service au m3 : 1,54 €
- Prix HT de l'abonnement : 95 €
- Montant des impayés sur facture : 215,29 € TTC
- Montant des abandons de créances : 0 €
- Consommation en m3 sur l'année : 5 046

➤ Indicateurs de conformité

Conformités locales des performances globales : OUI

Cause de non conformité : Sans objet

Justificatif de non conformité : Sans objet

Code	Paramètre	Date Début	Date fin	Conformité
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)			OUI
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	01/06/2023	31/10/2023	OUI
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)			OUI
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	01/06/2023	31/10/2023	OUI
1305	Matières en suspension			OUI
1305	Matières en suspension	01/06/2023	31/10/2023	OUI
1319	Azote Kjeldahl			OUI
1319	Azote Kjeldahl	01/06/2023	31/10/2023	OUI
1335	Ammonium			OUI
1335	Ammonium	01/06/2023	31/10/2023	OUI
RAMR	Rejet approprié pour le milieu récepteur			OUI

Année	Conformités locales		
	Équipement	Performance	Globale
2023	Oui	Oui	Oui
2022	Oui	Oui	Oui
2021	Oui	Oui	Oui

V- Tarification du service

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

➤ Etat synthétique de la facturation

Consommation
part communale

	M3 facturés	Tranche	Prix unitaire	Produit HT	TVA
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023	5 046		1,54	7 770,84	
Total Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023	5 046			7 770,84	777,10

Total Redevance	5 046			7 770,84	777,10
------------------------	--------------	--	--	-----------------	---------------

Produit HT	7 770,84
TOTAL HT	7 770,84
TVA	777,10
TOTAL TTC	8 547,94

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil municipal. La délibération fixant les tarifs de la redevance pour l'année 2023 date du 02 novembre 2022, les tarifs ont été maintenus par rapport aux tarifs 2022.

➤ Décomposition de la facture type

La SAUR est chargée du recouvrement des factures et en assure ensuite le reversement à la commune et à l'agence de l'eau des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique, sur l'ensemble des éléments de la facture, à un taux de 10 % depuis 2014.

La facture type est composée du service et de reversements à d'autres organismes public (agence de l'eau) ainsi qu'un reversement de fiscalité (TVA)

- La collecte et le traitement des eaux usées, dont la gestion est assurée par la commune de Saint-Abraham
- Un reversement à l'agence de l'eau (lutte contre la pollution et/ou la modernisation des réseaux)
- TVA à 10%

La société SAUR, chargée du recouvrement, est rémunéré selon le principe suivant :
Rémunération par facture émise portant perception des redevances : 1,80 €

Les prix à appliquer à chaque facturation sont obtenus en multipliant le tarif de base par le coefficient K donné par la formule définie ci-après dans laquelle les valeurs de base des paramètres à prendre en compte seront les valeurs connues au 1^{er} septembre 2018 :

$$K = (0,10 + 0,30 \frac{FSD2_t}{FSD2_0} + 0,60 \frac{ICTrev_t}{ICTrev_0})$$

où :

FSD2 ₀	indice des frais et services divers "2", base 100 en juillet 2004, valeur connue au 1 ^{er} novembre 2019	131
	(MTPB 6055 du 01.11.2019)	
ICTrev ₀	indice du coût horaire du travail révisé tous salariés, base 100 en décembre 2008, valeur connue au 1 ^{er} novembre 2019, soit :	125,3
	(MTPB 6053 du 18.10.2019)	

➤ Evolution de la tarification du service

L'évolution des tarifs depuis 2021 est la suivante :

2021 :

- Abonnement : 95€ HT
- Consommation : 1,54 le m3

2022 :

- Abonnement : 95€ HT
- Consommation : 1,54 le m3.

2023 :

- Abonnement : 95€ HT
- Consommation : 1,54 le m3.

Les tarifs sont inchangés depuis 2021.

➤ **Délibérations de référence**

- Délibération du 30 septembre 2011 : approbation du zonage d'assainissement
- Délibération du 21 septembre 2012 : instauration de la participation pour l'assainissement collectif (3 000 € pour les nouvelles constructions, 1 800 € pour les logements existants)
- Délibération du 13 février 2019 : instauration du contrôle obligatoire sur la conformité du branchement
- Délibération du 15 décembre 2020 : instauration de la participation pour les frais de branchement (2 000 €) ;
- Délibération du 02 novembre 2022 : fixation des tarifs pour la redevance de l'assainissement pour l'année 2023 (abonnement : 95 € HT, 1,54 € le m³)

VI - Résultats

Conformément :

- aux articles D.2224-1 et D.2224-4 du CGCT,
- à l'annexe V aux articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT

➤ **Résultats de la section d'exploitation et de la section d'investissement : vue d'ensemble**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 32 271,21	G 79 695,56	G-A	47 424,35
	Section d'investissement	B 35 342,89	H 32 457,48	H-B	-2 885,41

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 36 718,38 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 104 332,48	Q= G+H+I+J 112 153,04	=Q-P	7 820,56

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 10 984,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 10 984,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 32 271,21	= G+I+K 79 695,56		47 424,35
	Section d'investissement	= B+D+F 83 045,27	= H+J+L 32 457,48		-50 587,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 115 316,48	= G+H+I+J+K+L 112 153,04		-3 163,44

➤ Résultats d'exploitation : détail des dépenses

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	33 350,00	2 909,65	0,00	0,00	30 440,35
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 800,00	476,04	0,00	0,00	1 323,96
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	21 300,00	1 260,00	0,00	0,00	20 040,00
6156	Maintenance	7 500,00	1 173,61	0,00	0,00	6 326,39
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,53	0,00	0,00	9,47
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,53	0,00	0,00	9,47
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		33 360,00	2 910,18	0,00	0,00	30 449,82
66	Charges financières (b) (5)	5 600,00	5 274,91	245,55	0,00	79,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 600,00	5 542,58	0,00	0,00	57,42
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-267,67	245,55	0,00	22,12
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	1 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		39 960,00	8 185,09	245,55	0,00	31 529,36
023	Virement à la section d'investissement	23 299,43				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	23 840,57	23 840,57			0,00
6811	Dct. amort. Immos incorp. et corporelles	23 840,57	23 840,57			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		47 140,00	23 840,57			23 299,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		47 140,00	23 840,57			23 299,43
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		87 100,00	32 025,66	245,55	0,00	54 828,79
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

➤ Résultats d'exécution : détail des recettes

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	72 727,41	65 332,97	0,00	0,00	7 394,44
70611	Redevance d'assainissement collectif	16 627,41	17 332,97	0,00	0,00	-705,56
70613	Participations assainissement collectif	54 100,00	48 000,00	0,00	0,00	6 100,00
708	Produits des activités annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		72 737,41	65 332,97	0,00	0,00	7 404,44
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		72 737,41	65 332,97	0,00	0,00	7 404,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	14 362,59	14 362,59			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	14 362,59	14 362,59			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 362,59	14 362,59			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		87 100,00	79 695,56	0,00	0,00	7 404,44
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

➤ Section d'investissement : détail des dépenses

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	31 334,38	12 040,00	10 984,00	8 310,38
212	Aménagements de terrains	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	28 334,38	12 040,00	10 984,00	5 310,38
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		31 334,38	12 040,00	10 984,00	8 310,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	8 940,30	0,00	59,70
1641	Emprunts en euros	9 000,00	8 940,30	0,00	59,70
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	584,65			
Total des dépenses financières		9 584,65	8 940,30	0,00	644,35
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		40 919,03	20 980,30	10 984,00	8 954,73
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 362,59	14 362,59		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	14 362,59	14 362,59		0,00
1391	Subventions d'équipement	14 362,59	14 362,59		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		14 362,59	14 362,59		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		55 281,62	35 342,89	10 984,00	8 954,73
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		36 718,38			

➤ Section d'investissement : détail des recettes

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	36 243,09	0,00	0,00	36 243,09
1641	Emprunts en euros	36 243,09	0,00	0,00	36 243,09
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		36 243,09	0,00	0,00	36 243,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 616,91	8 616,91	0,00	0,00
1068	Autres réserves	8 616,91	8 616,91	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 616,91	8 616,91	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		44 860,00	8 616,91	0,00	36 243,09
021	Virement de la section d'exploitation	23 299,43			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	23 840,57	23 840,57		0,00
2813	Constructions	8 553,39	8 553,39		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	14 453,79	14 453,79		0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	833,39	833,39		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		47 140,00	23 840,57		23 299,43
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		47 140,00	23 840,57		23 299,43
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		92 000,00	32 457,48	0,00	59 542,52
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

➤ Etat de la dette

Au 31/12/2023, l'encours de la dette s'élève à 103 838 € pour ce service.

➤ **Détail des dépenses**

- Frais de personnel :

Aucun frais de personnel n'est supporté par le budget de l'assainissement collectif, le temps de travail estimé en équivalent temps plein (ETP) est de 8% pour le service technique et 1% pour le service administratif.

- Energies :

Les frais d'électricité s'élèvent à 530,70 € TTC.

- Maintenances préventives (hors conventions)

Les frais de maintenances préventives (faucardage annuel) s'élèvent à 1 512 € TTC.

- Maintenances préventives (via conventions)

Les frais de maintenance préventives s'élèvent à 1 291 € TTC.

- Remboursement des intérêts de la dette

Les frais de remboursement des intérêts de la dette s'élèvent à 5 542 €.

- Remboursement du capital des emprunts

Les remboursements du capital des emprunts s'élèvent à 8 940 €.

- Travaux d'investissement

Le coût des travaux d'investissement, qui concerne de nouveaux branchements, s'élève à 14 448 € TTC.

➤ **Détail des recettes**

- Produit des redevances

Le produit des redevances s'élève à 19 066 € TTC

- Produit des raccordements (frais de branchement et participation à l'assainissement collectif)

Le produit des raccordements s'élève à 48 000 €

➤ **Autres éléments financiers / opérations d'ordre budgétaire**

- Montant des amortissements sur immobilisations : 23 840 €
- Montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat : 14 362 €

Le mode d'amortissement est individualisable, linéaire sur 30 années .

➤ **Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales**

NÉANT

➤ **Abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité**

NÉANT

Montant : 0 €

Nombre de demandes reçues : 0

VII -

ANNEXES

Information concernant le service de l'eau potable

Le rapport sur le prix et la qualité du service pour le service eau potable, géré par le syndicat eau du Morbihan est publié sur le site internet

<https://eaudumorbihan.fr/>

rubrique « Publications »